

Appel à candidatures

Pôle Spécialisé Régional dans les Addictions Comportementales PoSRAC

Cahier des charges - Mars 2023

Le contexte

Les conduites addictives constituent en Bretagne une priorité de santé publique de par leurs conséquences sur le plan somatique et psychique pour les individus mais également sur le plan des risques sociaux qu'elles induisent. Elles concernent une part de la population préoccupante et mobilisent le système de santé de façon très significative.

Force est de constater que les profils et les pratiques des consommateurs évoluent. Ils interpellent notre capacité collective à organiser une réponse aux besoins pertinente et agile : les acteurs de terrain constatent de manière globale une augmentation des poly-addictions avec une croissance sensible des conduites addictives chez les jeunes.

Aux côtés des formes classiques d'addictions aux substances psychoactives, l'émergence des conduites problématiques « sans produit » dites « addictions comportementales » préoccupe les professionnels du champ de la santé, mais également de l'éducation et du champ social. Certains de ces comportements sont connus et répertoriés, comme le jeu d'argent pathologique, alors que d'autres plus récents comme la cyberdépendance nécessitent d'être mieux étudiés. Ils comportent de nombreuses similarités sur les plans clinique, psychopathologique, socio-environnemental et neurocognitif avec les addictions aux substances psychoactives.

Au niveau national, cette priorité s'est traduite dès 2012 par la mise en place d'un pôle de spécialisation dans chaque région, pour coordonner l'offre de soins et d'accompagnement des addictions aux jeux pathologiques (PoSRAJ).

A l'heure actuelle, il n'existe pas de consensus pour établir une liste précise des différentes formes d'addictions comportementales. Seuls les jeux d'argent et jeux vidéo pathologiques ainsi que les troubles du comportement alimentaire sont reconnus comme telles. Pour autant, les demandes d'aide autour d'autres troubles des usages méritent une attention et une organisation adaptée : cyberdépendance, dépendances sexuelles et affectives, achats compulsifs ou encore dépendance à l'activité physique.

L'évolution de l'offre, l'accessibilité de ces nouveaux « objets de consommation » et l'absence de frontières dans l'environnement numérique, risquent d'entraîner une augmentation de la prévalence des troubles des usages. Les jeunes sont particulièrement ciblés par le marketing de grands groupes internationaux (paris sportifs, jeux de hasard et d'argent en ligne). Un sujet de préoccupation est celui des paris sportifs, notamment chez les 15-25 ans, avec une pratique exponentielle.

Le rapport de l'Observatoire Français des Drogues et des tendances addictives (OFDT) montre qu'en 2021, l'activité de jeux d'argent et de hasard a été marquée par :

- Un fort rebond du chiffre d'affaires des opérateurs de jeux, en hausse de près de 7 %, avec un montant total d'environ 10,7 milliards d'euros, rattrapant en grande partie le niveau d'avant la crise ;
- Des opérateurs de jeux en ligne agréés qui ont vu leur part de marché progresser, passant de 17,4 % en 2020 à plus de 20 % en 2021

- Une dépense des ménages consacrée aux jeux qui a augmenté, avec une dépense annuelle moyenne de 201 € pour les jeux d'argent et de hasard, contre 190 € en 2020 ;
- Une évolution des pratiques de jeux, avec un recours plus fréquent à l'offre de jeu sur Internet.

Ces problématiques de consommations excessives appellent une approche globale de prévention et d'accompagnement. Ainsi, dès 2022, le fonds national de lutte contre les addictions est élargi à l'ensemble des conduites addictives, y compris celles dites « comportementales » c'est-à-dire sans produit.

L'ARS Bretagne, prenant en compte le retour d'expérience du dispositif PoSRAJ mais également la nécessité d'accompagner cette évolution des pratiques et des profils lance un appel à candidatures pour la constitution d'un Pôle Spécialisé Régional dans les Addictions Comportementales (PoSRAC). L'objectif général est d'améliorer la prévention, le repérage et la prise en charge des addictions sans produit en Bretagne, élargissant ainsi le périmètre du PoSRAJ.

Les missions et activités attendues

Au vu de l'évolution des pratiques, mais également des similarités en matière de prévention, de repérage et d'accompagnement, il est proposé de reprendre les missions initialement dévolues au Pôle Spécialisé Régional pour les addictions aux jeux (PoSRAJ) et d'étendre le périmètre aux addictions sans produit, troubles du comportement alimentaire exceptés.

Le PoSRAJ devient ainsi PoSRAC : Pôle Spécialisé Régional pour les Addictions Comportementales.

Le PoSRAC s'inscrit dans le cadre plus global des dispositifs et acteurs de l'addictologie ; ces derniers, notamment en CSAPA, accueillent au quotidien des personnes en demande de soins pour des troubles des usages sans produit psycho-actif. Il s'agit d'améliorer la réponse aux besoins et d'adapter l'offre disponible en région pour accompagner de manière graduée les différentes étapes du parcours des usagers et de leur entourage.

Le PoSRAC est l'interlocuteur de l'ARS et des acteurs de la région Bretagne, pour toutes les questions relatives aux addictions comportementales et aux usages problématiques : jeux d'argent et de hasard, paris sportifs, cyber-dépendances, dépendances affectives et sexuelles, achats compulsifs et autres.

Il établit une feuille de route pour 3 ans, déclinée à travers les programmes de travail annuels.

1. Mission de coordination des acteurs

Pour cette mission, le PoSRAC répertorie l'ensemble de l'offre de prise en charge des addictions comportementales existantes en région. Cet état des lieux est actualisé annuellement sous forme d'une cartographie.

Le Pôle coordonne ces acteurs ; il fait des propositions d'amélioration pour faciliter l'accès aux soins spécialisés sur l'ensemble des territoires bretons. Il anime la communauté des professionnels identifiés pour ces accompagnements spécifiques afin de concevoir et d'apporter collectivement les réponses aux besoins (appui aux situations complexes, harmonisation des pratiques, innovation, ...).

Le PoSRAC informe les acteurs de soins en addictologie et les DAC, afin qu'ils soient en capacité d'orienter les patients de façon adaptée. Il organise le partage des pratiques et leur évaluation.

Le pôle apporte son appui à la structuration d'associations de soutien et leurs liens avec les dispositifs de prise en charge. Il est aussi le portail référent pour accueillir les initiatives et porteurs de projets. Il assure un rôle de conseil et d'orientation afin de garantir la qualité et la sécurité des accompagnements et des soins.

2. Mission d'expertise / veille scientifique

Du fait de son expertise, le PoSRAC apporte son appui aux équipes de soins en addictologie et aux acteurs de premier recours.

Il identifie les difficultés éventuelles, en informe l'ARS et est force de proposition pour améliorer l'organisation de la réponse régionale.

Il est en relation avec les pôles spécialisés des autres régions et repère les éventuels projets structurants ou innovants. Il assure un rôle de veille scientifique et épidémiologique et relaie les alertes régionales aux instances nationales dédiées.

Il élabore, diffuse et veille à l'appropriation des recommandations de repérage et de prise en charge.

Il apporte son appui aux professionnels de santé pour des situations complexes. Cet appui peut rendre la forme d'échanges directs sur une situation précise, ou de réunions de concertations pluridisciplinaires régulières.

3. Mission d'information/communication

Le PoSRAC effectue une veille documentaire et réglementaire dans son domaine ; il diffuse ces informations aux acteurs concernés : professionnels du soin en addictologie, professionnels du jeu, professionnels sociaux, notamment.

Le PoSRAC a également une mission de sensibilisation du grand public, sur les risques liés à certains comportements à risque : pratique des différents jeux, paris sportifs, cyber-pornographie, etc...

Il est en capacité d'orienter vers le dispositif de proximité le plus adapté à la situation sur sollicitation des professionnels.

Le PoSRAC est en capacité d'élaborer et de porter des démarches de prévention et de promotion de la santé. Dans la conduite de ces démarches, il doit avoir une attention envers les populations particulièrement vulnérables et à l'accompagnement des effecteurs : jeunes, joueurs interdits de jeu, personnes sous main de justice.

4. Mission de formation et de recherche

Le PoSRAC élabore un programme pluriannuel de formation, à destination des professionnels de l'addictologie : toutes les équipes de soins en addictologie, hospitalières ou non, devront être en capacité de repérer, de prendre en charge ou d'orienter les usagers concernés par un usage excessif ou pathologique et leur entourage.

Des formations pourront être déployées pour les intervenants de première ligne.

Le PoSRAC est également référent des acteurs de la prévention et de la promotion de la santé pour accompagner le cas échéant les programmes mis en œuvre et en garantir la fiabilité.

Le PoSRAC est en capacité de développer des programmes de recherche clinique et en sciences humaines et sociales, contribuant à la dynamique nationale et internationale.

Un colloque régional est organisé tous les deux ans, il pourra prendre la forme d'une journée de formation et de partage des pratiques destinée aux professionnels.

Le PoSRAC n'a pas de mission clinique. Celles-ci sont assurées par les structures de soins en addictologie.

Compte tenu de la nécessité de relier plus fortement la mission de coordination régionale du PoSRAC avec la mission clinique des CSAPA, un certain nombre d'évolutions dans l'organisation de la réponse territoriale est proposé en annexe 1

L'organisation

Le PosRAC est porté par un Centre Hospitalier à vocation d'enseignement et de recherche, disposant d'un pôle intersectoriel d'addictologie.

Il travaille en étroite collaboration avec les référents hospitaliers en région (addictologie, pédiatrie, pédopsychiatrie, psychiatrie), ainsi qu'avec les cinq CSAPA qui portent le plan d'actions régional. Il anime le réseau des CSAPA spécialisés ou non.

Ces derniers, de par leur pratique clinique dans le domaine des addictions comportementales, contribuent à l'expertise et à la veille ; ils assurent la proximité de la prise en charge et constituent la porte d'entrée dans un parcours de soins gradué pour les patients concernés prenant en compte les comorbidités associées et les addictions avec produit le cas échéant.

Une instance de coordination des acteurs spécialisés dans les addictions comportementales, se réunit au moins 3 fois par an sous la coordination du PoSRAC. Elle associe systématiquement le CHU de Brest, le Centre Hospitalier Guillaume Régnier et les CSAPA référents. Peuvent être consultés d'autres acteurs du soin et de l'accompagnement, hospitaliers ou ambulatoires.

Au-delà des professionnels directement impliqués, les cadres et responsables des structures seront associés au moins une fois par an aux échanges.

Des relevés de décisions sont formalisés et transmis à l'ARS.

Le programme de travail, traduction de la feuille de route tri-annuelle, est élaboré chaque année en fin d'année N-1 et transmis à l'ARS pour validation.

Un rapport d'activité est élaboré par le PoSRAC, qui s'appuie sur les contributions des partenaires membres de l'instance de coordination, et est transmis chaque année au plus tard fin mars à l'ARS. Il comprend des indicateurs de réalisation et d'impact pour chacune des quatre missions en N-1.

La mise à jour de la cartographie est annexée à ce rapport d'activité, ainsi qu'un suivi de la situation épidémiologique sur les quatre départements.

Les critères d'appréciation des candidatures

1. Organismes éligibles

Centres hospitaliers à dimension d'enseignement et de recherche : CHU de Brest, de Rennes et CHGR.

Un projet collectif est possible, dès lors que les différents temps prévus par type de compétence ne sont pas morcelés et clairement définis.

2. Projet éligible

- Le pôle est porté par un seul praticien hospitalier (0,5 ETP) pour l'ensemble de la région ;
- Ce temps médical est complété par un temps de chargé(e) de mission (niveau Master 2 minimum) et un temps d'assistance administrative ;
- Un projet est adressé à l'ARS comprenant : l'historique des réalisations depuis 2018 sur les 4 missions attendues par la structure candidate ; le budget prévisionnel (Charges RH, frais de fonctionnement) ; les modalités de coordination régionale ; une proposition de feuille de route 2023-2025 mentionnant les enjeux et priorités, ainsi qu'un plan d'actions réaliste à partir de l'existant, qui fondera les programmes annuels de travail.

Financement

Pour cet appel à candidature l'enveloppe annuelle est actuellement de 106 005 € sur l'enveloppe FIR 2023. Ces crédits ont vocation à financer un 0.5 ETP de PH addictologue, un 0.5 ETP de chargé de mission et du temps de secrétariat. Le budget de fonctionnement est inclus dans l'enveloppe et devra être précisé.

Durée d'engagement

Cet appel à candidatures vise un conventionnement pour une durée de 3 années, afin de permettre une montée en charge, de capitaliser sur les acquis et retours d'expérience, et de donner toute la lisibilité nécessaire.

Calendrier

L'ARS sélectionnera l'établissement porteur du PoSRAC 2023-2025 au plus tard le 9 mai 2023

Calendrier prévisionnel

- Lancement de l'appel à candidature : Mardi 14 mars 2023
- Date limite de réception ou de dépôt des dossiers : **vendredi 26 mai 2023**
- Information des porteurs le lundi 19 juin 2023
- Inscription au CPOM de l'établissement

Délai et modalités de dépôt des dossiers

Le dossier complet est à adresser pour le vendredi 26 mai 2023 au plus tard à l'ARS Bretagne, sous format électronique à l'adresse : ars-bretagne-pps-ar@ars.sante.fr